



Bureau pour la surveillance  
de la protection des données (BPD)

Poststrasse 25  
3071 Ostermundigen  
+41 31 633 74 10  
protectiondesdonnees@be.ch  
www.dsa.be.ch

## Conservation et archivage des dossiers des patients

### Cas actif:

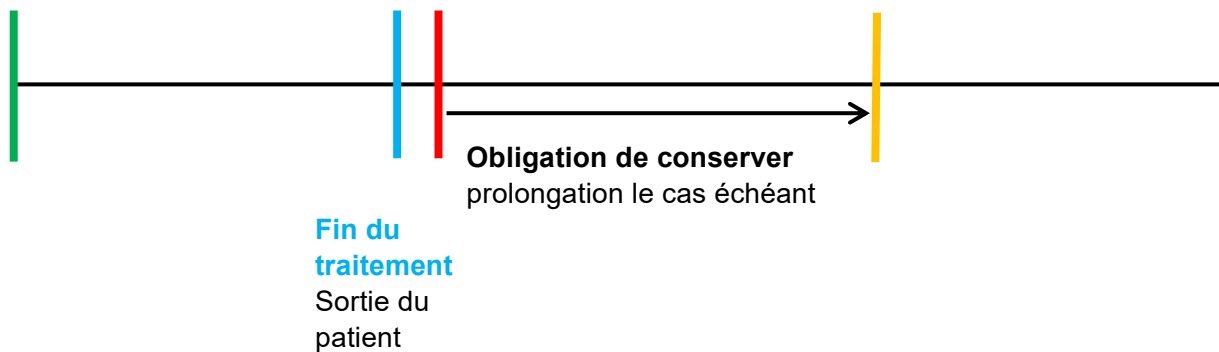
Admission du  
patient

### Cas passiv:

Traitement documenté  
de manière exhaustive

### Tri:

Radiation ou archivage



Phase A Accès en fonction des rôles définis dans le SIC	Phase B Accès restreint (en règle générale, en cas de réadmission ou d'urgence ; le cas échéant, en fonction des rôles définis dans le SIC, « accès aux cas passifs »)	Phase C Seule la personne qui gère les archives a accès aux données à des fins historiques ou de recherche (en dehors du SIC)
---	---	--